

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024 A 19 H 00 A LA MAIRIE

MEMBRES ELUS	:	19
MEMBRES EN FONCTION	:	18
MEMBRES PRESENTS	:	15
MEMBRES ABSENTS	:	03

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT	Maire
Mme Isabelle HALTER	
M. Bernard BECK	
Mme Martine FOHR	
M. Jacky BRUCKER	
Mme Martine HALTER	
	Adjoints
Mme Joelle SCHOTT	
M. Daniel TREIBER	
Mme Agnès FISCHER	
M. Christian SCHOTT	
Mme Nathalie STEINMETZ	
M. Daniel BITZ	
Mme Mireille SCHNEIDER	
M. Christophe EISENMANN	
M. Nicolas HALTER	
	Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme Célia RISCHMANN, pouvoir à Mme Isabelle HALTER
M. Julien ANSTETT, pouvoir à M. Bernard BECK

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : M. Jérémie SCHNEIDER

La convocation pour la séance a été transmise le 27 mars 2024 séparément à tous les membres du conseil municipal.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2024

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Nathalie STEINMETZ, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHE PUBLICS

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du projet « supérette – foyer », comme suit :

L'estimatif en phase APD passe de 1 150 000,- € H.T. à 1 599 600,- € H.T. ; le taux d'honoraires de 10 % à 9,70 %.

LOCATION DE BIENS

Hall sis 11 a, rue de la Gare, loué à la Société BH Solutions de Schirrhein, à compter du 1^{er} Février 2024, loyer mensuel 500,- €, au moyen d'un bail précaire.

IV. COMMISSION COMMUNALE

COMMISSION DES FINANCES DU 25 MARS 2024

Il est donné lecture du compte-rendu de cette réunion :

1° COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif est examiné en détail par la commission.

Section de fonctionnement

Dépenses 1 189 655,75 €. Recettes 1 490 661,43 €. L'excédent est de 301 005,68 € (354 374,42 € en 2022).

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont stables (329 345,54 € en 2022, et 332 449,61 € en 2023). Les charges de personnel (chapitre 012) sont également stables : de 531 302,93 € en 2022 elles passent à 532 793,34 € en 2023.

Les opérations d'ordre, absentes en 2022, s'élèvent à 78 553,00 € en 2023. Elles concernent la VNC et la plus-value issue de la cession du terrain Rue du chemin de fer.

Légère hausse des recettes de fonctionnement.

Les recettes de la fiscalité directe locale (Compte 73111) passent de 473 583 € en 2022 à 510 174 € en 2023 (maintien du taux des taxes mais révision des bases locatives cadastrales avec l'augmentation forfaitaire de 7,1%). Les recettes issues de la taxe sur l'électricité (Compte 7351) augmentent également : de 43 097,68 € en 2022 à 61 461,51 € en 2023, il s'agit d'une régularisation exceptionnelle suite à la réforme de cette taxe.

Section d'investissement

Dépenses 948 812,56 €. Recettes 1 427 598,47 €. L'excédent est de 478 785,91 €.

Principales dépenses d'investissement : l'extension de l'école maternelle-accueil périscolaire 657 136,09 €, l'acquisition d'un tracteur compact pour le service technique 78 780 €, l'achat de terrains 45 217,82 €. Les recettes d'investissement ne soulèvent pas de commentaire. Elles sont essentiellement constituées de l'excédent 2022 reporté : 857 078,99 €, et de la capitalisation partielle de l'excédent de fonctionnement 2022 : 304 374,42 €.

2° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission émet un avis favorable à l'attribution de subvention selon tableau annexé, déterminées essentiellement par application du taux de soutien de 15 % sur les dépenses de formation et d'investissement réalisées en 2023. Le forfait minimum de subvention est de 300 €. Le total des aides à attribuer serait de 7 801 €.

Cas particuliers :

Club canin Avis favorable à l'attribution d'un soutien forfaitaire exceptionnel de 300 euros suite à l'épreuve régionale organisée le 30/03, en plus de la participation habituelle aux frais d'électricité et le taux de soutien de 15% sur les investissements.

3° FISCALITE DIRECTE LOCALE

L'état établi par les services fiscaux, sur lequel figure les bases prévisionnelles 2024, et les produits à taux constants, est présenté, ainsi qu'une simulation avec une hausse des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

L'ensemble des produits fiscaux, à taux constants, serait de 534 994 € contre 510 769 € en

2023.

Après en avoir débattu, les membres de la commission proposent d'augmenter le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation de 1 %, ce qui représenterait un gain de 4 711 €.

4° PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

La commission parcourt le projet de budget :

Section de fonctionnement – Dépenses

Celles-ci passent de 1 451 300 € en 2023 à un prévisionnel de 1 979 166,80 € en 2024. Les dépenses de fonctionnement augmenteront de 36% en 2024 par rapport à 2023. L'ensemble des chapitres augmenteront légèrement, mais c'est le virement à la section d'investissement qui explique cette variation avec 720 000 € prévu contre 200 000 € en 2023. En effet ce montant de 720 000 € viendra financer une grande partie des recettes de la section d'investissement 2024.

Section de fonctionnement – Recettes

Les prévisions de recettes de fonctionnement passeraient de 1 451 300 € en 2023 à 1 979 166,80 € en 2024. Cette hausse s'explique notamment par la cession de terrains (Compte 775) pour un montant de 582 300 €, qui sont le transfert de la valeur de terrains, achetés par le passé via le budget principal, vers le budget annexe du nouveau lotissement « Neuen Acker ».

Section d'investissement – Dépenses

Un total de 2 094 830,59 € (hors crédits reportés = 707 961 €).

Les principaux projets : superette-foyer senior pour 2 000 000 € ; l'acquisition éventuelle de nouveaux logiciels pour 7 000 € ; l'achat de matériel divers pour 13 030,59 € ; remboursement du capital de deux emprunts 74 800 €.

Section d'investissement – Recettes

Les subventions et participations devant être versées en 2024 sont regroupées au chapitre 13. Il s'agit des aides financières institutionnelles aux projets : Etat 529 000 € ; Région 153 000 € ; Département 100 000 € ; fonds de concours de la CAH 221 000 € ; commune de Schirrhoffen 100 000 €.

Report de l'excédent d'investissement 2023, 478 786 € ; capitalisation partielle de l'excédent de fonctionnement 2022, 301 006 € ; virement prévisionnel de la section de fonctionnement 720 000 €.

Le projet de budget 2024 est présenté en équilibre : section de fonctionnement 1 979 166,80 €, section d'investissement 2 802 791,59 €, et fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

COMMISSION COMMUNICATION

Elle s'est réunie le 6 mars 2024 pour établir le prochain bulletin municipal.

V. COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Le conseil municipal,

. vu les projets de comptes administratifs présentés,

. entendu les explications du maire,

à l'unanimité des membres présents, en l'absence momentanée du maire,

. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 189 655,75 €
Recettes :	<u>1 490 661,43 €</u>
Excédent :	301 005,68 €

Section d'investissement :

Dépenses :	948 812,56 €
Recettes :	<u>1 427 598,47 €</u>
Excédent :	478 785,91 €

Investissement – crédits
reportés sur l'exercice 2024 : 707 961,00 €

Résultat cumulé de clôture :

Fonctionnement – excédent :	301 005,68 €
Investissement – excédent :	<u>478 785,91 €</u>
Excédent de clôture :	779 791,59 €

. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «NEUEN ACKER»

Fonctionnement :

Dépenses : 24 848,84 €

Recettes : 21 226,57 €

Investissement :

Dépenses : 36 076,34 €

Recettes : 14 850,00 €

Déficit de clôture : 24 848,61 €

VI. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2023

Le conseil municipal,

considérant la conformité des écritures et résultats des comptes de gestion du trésorier municipal, comptable, du budget principal et du budget annexe du lotissement, avec la comptabilité administrative et budgétaire de l'ordonnateur,

décide, à l'unanimité des membres présents,

d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2023 présentés par le service de gestion comptable du Trésor Public de Haguenau.

VII. AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide d'affecter comme suit les excédents 2023 du budget principal :

Excédent de fonctionnement : 301 005,68 €, capitalisation en section d'investissement, compte 1068.

Excédent d'investissement : 478 785,91 € report en section d'investissement 2024.

VIII. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

A/ ASSOCIATIONS LOCALES

Le maire rappelle les principes de subventionnement des associations locales qui sont en place :

. Soutien financier de 15 % aux actions de formation et aux investissements effectués l'année N – 1

. Subvention minimum de 300,- € si ce montant n'est pas atteint par application du taux de 15 % sur les bases retenues.

Les demandes reçues ont fait l'objet de vérifications par l'administration municipale.

Les associations pouvant bénéficier du dispositif d'aide exposé plus haut sont les suivantes :

	<u>Base retenue</u>	<u>Subvention</u>
. Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas	10 215,- €	1 532,- €
. Tennis-Club	5 004,- €	751,- €
. Football-Club Etoile	10 962,- €	1 644,- €
. Association Harzknübbe	3 643,- €	546,- €
. Les Deux Haches	3 109,- €	466,- €
. Donneurs de Sang	-Forfait-	300,- €
. Amicale des Sapeurs-Pompiers	- Forfait-	300,- €
. Cercle de généalogie	-Forfait-	300,- €
. Entraid'addict 67	-Forfait-	300,- €
. Chorale Sainte-Cécile	-Forfait-	300,- €
. Club Canin : la commission des finances propose la prise en charge habituelle de la moitié de la consommation d'électricité du site, soit 537,- €, un soutien aux investissements de 525,- € et un soutien exceptionnel de 300,- € au concours national de «Ring» des 30 et 31 mars 2024, soit au total une subvention de 1 362,- €.		
. Le maire propose également d'attribuer une subvention de 200,- € à l'association «Sproch-Renner», en soutien à la course pédestre du 18 mai 2024.		

DECISION :

Le conseil municipal,

. Vu les demandes et justificatifs présentés par les associations et structures locales

. Vu l'avis favorable de la commission des finances

décide, à l'unanimité des membres présents,

d'attribuer les subventions suivantes :

Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas	1 532,- €	
Tennis Club		751,- €
Club Canin		1 362,- €
Football-Club Etoile	1 644,- €	
Association Harzknübbe	546,- €	
Les Deux Haches	466,- €	
Donneurs de Sang		300,- €
Amicale des sapeurs-pompiers		300,- €
Cercle de généalogie		300,- €
Chorale Sainte-Cécile		300,- €
Entraid'addict 67		300,- €
Association «Sproch-Renner»	200,- €	

B/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide d'attribuer au CCAS de Schirrhein une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024, de 15 000,- €.

IX. FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024

Les membres du conseil municipal ont été destinataires d'un état récapitulatif des produits fiscaux de l'année 2023, ainsi que des prévisions de recettes 2024, présenté par la direction des finances publiques.

RAPPEL PRODUITS 2023

	BASE	TAUX	PRODUIT
Comp. TH			59 561,00 €
TH	26 480,00 €	11,13 %	2 947,00 €
TFB	1 782 000,00 €	24,37 %	434 273,00 €
TBNB	30 800,00 €	40,23 %	12 391,00 €
Alloc compens			1 597,00 €
	TOTAL		510 769,00 €

PREVISIONS 2024

		MAINTIEN	+ 1 %		
Comp. TH			62 235,00 €		62 235,- €
TH	37 500,00 €	11,13 %	4 174,00 €	11,24 %	4 215,- €
TFB	1 862 000,00 €	24,37 %	453 769,00 €	24,61 %	458 307,- €
TBNB	32 700,00 €	40,23 %	13 155,00 €	40,63 %	13 287,- €
Alloc compens			1 661,00 €		1 661,- €
	TOTAL		534 994,00 €		539 705,- €

La commission des finances a émis un avis favorable à une augmentation des taux de 1 %.
Le maire invite le conseil municipal à délibérer sur les taux 2024.

M. Christian SCHOTT propose de maintenir le taux 2023 de taxe foncière sur le non-bâti, à titre de soutien au monde agricole.

DECISION

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (M. Nicolas HALTER),

décide de fixer les taux de la fiscalité directe locale aux valeurs suivantes :

- . Taxe d'habitation 11,24 %
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties 24,61 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties 40,23 % (valeur 2023).

X. BUDGETS PRIMITIFS 2024

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du détail des budgets primitifs 2024,

considérant l'avis favorable de la commission des finances,

décide d'approuver,

à l'unanimité des membres présents,

. le budget primitif principal de l'année 2024, comme suit :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 980 166,80 €
---------------------------	--

Section d'investissement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 2 802 791,59 € y compris les reports budgétaires 2023 suivants : dépenses : 707 961,00 €
--------------------------	---

. le budget annexe 2024 du lotissement «Neuen Acker», comme suit :

Section de fonctionnement :	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 248 348,57 €.
-----------------------------	---

Section d'investissement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 265 952,64 €.
--------------------------	---

XI. CREDITS SCOLAIRES 2024

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les crédits scolaires de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour l'année civile 2024.

Le maire propose de maintenir le montant à 35,00 € par élève, destinés à financer, pour rappel :

- . les fournitures scolaires
- . les sorties en bus, hors déplacements piscine
- . le papier pour les copieurs, et la maintenance courante de ceux-ci.

Sont également exclues les entrées piscine et la maintenance du parc informatique.

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide de maintenir à 35,00 € par élève le montant des crédits scolaires pour l'année civile.

XII. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2024 – 2033

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide d'affecter comme suit le produit de la location de la chasse communale pour la période 2024 – 2033 :

- . Reversement par la commune de Schirrhein des 2/3 du loyer annuel à l'Association Foncière de Schirrhein, destinés au financement de l'entretien des chemins d'exploitation et fossés d'irrigation du territoire.
- . Maintien d'un tiers du produit dans le budget communal.

XIII. PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

Le maire indique au conseil municipal que les délibérations instaurant le régime indemnitaire («RIFSEEP») au profit des personnels communaux ont été prises les 13.04.2017 (filière administrative et médico-sociale), 05.07.2018 (filière technique).

Il y aurait lieu aujourd'hui de mettre à jour les dispositions instaurées à l'époque : nouveaux

cadres d'emploi, actualisation des montants plafonds.

Sont concernés les cadres d'emploi :

- . Techniciens, groupe fonctionnel 1
- . Adjoints techniques, groupes fonctionnels 1 et 2
- . Rédacteurs, groupe fonctionnel 1

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- . de modifier et de compléter, avec effet du 1^{er} avril 2024, les dispositions des délibérations des 13.04.2017, 05.07.2018, 12.12.2018 comme suit :

Filière technique

- . Cadre d'emplois des techniciens territoriaux – Groupe fonctionnel 1 : le montant du plafond annuel du RIFSEEP est fixé à 15 000,- €.
- . Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
 - Groupe fonctionnel 1 : le montant du plafond annuel est fixé à 12 600,- €.
 - Groupe fonctionnel 2 : le montant du plafond annuel est fixé à 12 000,- €.

Filière administrative

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est instauré au profit du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ; le montant du plafond annuel est fixé à 15 000,- €, pour le groupe fonctionnel 1.

- . Hormis les modifications et compléments susdits, les dispositions des délibérations des 13.04.2017, 05.07.2018 et 12.12.2018 demeurent inchangées.

XIV. INFORMATIONS

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALINENER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

- . Maison sur terrain de 3,21 ares, 86, rue Principale
- . Maison sur terrain de 5,27 ares, 1 c, rue de la Forêt
- . Maison sur terrain de 8,92 ares, 2, rue du Stade
- . Terrain de 5,68 ares, Chemin Creux
- . Maison sur terrain de 9,08 ares, 3, rue des Ecoles

- . Maison sur terrain de 2,15 ares, 124, rue Principale
- . Maison sur terrain de 5,28 ares, 13, rue de Marienthal
- . Terrain de 1,7 ares, 84, rue Principale

. Embauche au 1^{er} avril 2024 d'une ATSEM – Mme Lucille LESUEUR de Roppenheim en remplacement de Mme Mireille HEITZ, absente depuis plusieurs mois.

. Une micro-crèche privée «Le Cocon de Mina» va s'installer au 50, rue Principale. Ouverture prévue en septembre après une phase de travaux en cours actuellement.

. Recensement INSEE 2024 : actuellement 973 logements d'habitation, dont 900 résidences principales. Population totale : 2 239 habitants contre 2 243 en 2018.

. Le permis de construire de la Société BH Solutions a été accordé pour la construction d'un atelier et des bureaux sur le terrain vendu par la commune au croisement de la rue des Messieurs et de la rue du Chemin de Fer.

. La commune a fait procéder à des abattages d'arbres sur le terrain «KAISER» en début d'année.

. Un abatage de grande envergure d'arbres morts et menaçants pour certains a eu lieu le long du «Fallgraben» vers Schirrhoffen pour sécuriser les maisons d'habitation. Sur les conseils du garde forestier un saule têtard a été maintenu.

. Le nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 23 mars 2024.

. Les containers pour la collecte des biodéchets ont été mis en place.

. Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

. Lotissement du «Neuen Acker» :

Le diagnostic archéologique a été fait. L'opération de terrassement a été réalisée par Archéologie Alsace. Le rapport est en cours de rédaction. Il doit être remis au SRA (Service Régional d'Alsace), c'est un service de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). C'est après la remise de ce rapport que la DRAC rédige ou non un arrêté de prescription de fouilles, dans un délai de 3 mois.

Pour information, Archéologie Alsace aurait trouvé de nombreux vestiges datant de l'âge de bronze.

L'étude géotechnique ne pourra se faire qu'après la libération des terrains pour la réalisation des essais de perméabilité.

Concernant la demande dite «au cas par cas », l'ATIP déposera tout prochainement la demande auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Cet examen indiquera s'il faut, ou non, réaliser une étude d'impact environnementale.

Le terrain prévu pour la construction du projet « des carrés de l'habitat » leur a été présenté tout récemment.

Une prochaine réunion sera à organiser avec la CEA pour l'aménagement d'un « tourne à gauche » pour l'accès au lotissement.

Projet supérette – foyer associatif seniors :

Les demandes de subventions ont été déposées à la Sous-Préfecture – DETR – DSIL. Une rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet a eu lieu à ce sujet.

Pour la CEA la demande au titre du fond d'attractivité a été déposée.

Pour la région, c'est le dispositif « CLIMAXION » qui sera enclenché ainsi que le dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population.

Une rencontre avec Mme HENRICH, la future gérante de la supérette, a eu lieu pour faire un point d'étape. Un article a été publié dans les DNA à ce sujet il y a quelques jours.

Pour rappel, la continuité du projet c'est la création de logements seniors adaptés et un pôle médical ou une maison de santé, (des contacts sont en cours avec deux jeunes médecins).

XV. DIVERS

RETROSPECTIVE COMMUNALE

28.01. Assemblée Générale de l'Amicale des sapeurs-pompiers

29.01. Cérémonie des vœux du député Vincent THIEBAUT

30.01. CISPD – Conseil Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance

31.01. Réunion du bureau de l'Association Foncière

01.02. Réunion du Comité Directeur du SICES de Soufflenheim

06.02. Réunion de l'association Harzknübbe

10.02. Réunion – Schnàwel Tour 2024 – qui aura lieu le dimanche 28 juillet prochain

12.02. Réunion « Biens sans maître »

13.02. Conseil d'Administration du Collège Albert Camus de Soufflenheim

15.02. Réunion avec Monsieur le Sous-Préfet

15.02. Réunion d'information avec le Chef de Corps du Centre de Secours de Soufflenheim

19.02. Réunion technique avec le service technique de la CAH

20.02. Réunion avec la CAH concernant l'aménagement de la cour de l'école élémentaire

20.02. Conseil d'école de l'école élémentaire

22.02. Signature de l'acte de vente PEREA, rue Kirchlach

27.02. Réunion de l'association Harzknübbe

28.02. Réunion avec la CEA concernant le fond d'attractivité

05.03. Réunion avec les agents d'entretien

06.03. Réunion de la commission communication

08.03. Réunion avec la Poste

08.03. Réunion avec CARRE DE L'HABITAT

12.03. Conseil d'école de l'école maternelle

14.03. Réunion de l'association Harzknübbe

18.03. Réunion PLUi – conférence des maires – zonage

19.03. Rendez-vous avec Mme HENRICH concernant le projet supérette

22.03. Assemblée Générale de l'association Harzknübbe

23.03. Nettoyage de printemps

- 23.03. Assemblée Générale de l'association « Les 2 Haches »
- 23.03. Assemblée Générale de l'association de chasse les «3 S »
- 24.03. Assemblée Générale de l'OSCL
- 25.03. Réunion de la commission des finances
- 26.03. Réunion du Conseil de Fabrique
- 27.03. Réunion avec la représentante de l'association « Entraid'Addict 67 »
- 28.03. Conseil d'agglomération

PROCES-VERBAL ARRETE LE

Le maire,

La secrétaire de séance,

Patrick SCHOTT

Nathalie STEINMETZ